



### **AVIS PUBLIC**

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse.

Avis vous est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse, que lors de la séance extraordinaire tenue le mardi 10 décembre 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 234-2024**

**« AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'IMPOSITION DES DIFFÉRENTES TAXES ET COMPENSATIONS À ÊTRE IMPOSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 ».**

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité situé au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin, et ce, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que le règlement numéro 234-2024 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-Etchemin, ce 11<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

**Le directeur général et greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE**

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 234-2024 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal situé au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin, le 11<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

**Le directeur général et greffier-trésorier,-**

**Patrick Lachance**